

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 août 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Point 19 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 25 août 2006, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du 16 juin 2006 (A/60/894-S/2006/416), que vous a adressée M. Andreas M. Mavroyiannis, Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations des règlements internationaux régissant la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre par des appareils de l'armée de l'air turque, constatées entre le 13 juin et le 18 août 2006.

Le 13 juin 2006, deux appareils militaires turcs de type CN-235, quatre de type Cougar et un de type B-200, ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 14 juin 2006, un appareil militaire turc de type C-130, un de type CN-235 et un de type inconnu ont violé six fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et cinq fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 15 juin 2006, un appareil militaire turc de type C-130, un de type C-160, deux de type CN-235 et un de type Cougar ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 17 et 18 juin 2006, un appareil militaire turc de type C-130, deux de type C-160 et un de type B-200 ont violé sept fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et sept fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 19 et 21 juin 2006, un appareil militaire turc de type C-160 et un de type B-200 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.



Le 25 juin 2006, deux appareils militaires turcs de type C-130 ont violé quatre fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et quatre fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 28 juin 2006, un appareil militaire turc de type C-160 et un de type CN-235 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 30 juin et 1^{er} juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type CN-235 ont violé quatre fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et quatre fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 3 juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type CN-235 ont violé quatre fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et quatre fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 8 juillet 2006, deux appareils militaires turcs de type C-160 ont violé quatre fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et quatre fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 10 juillet 2006, un appareil militaire turc de type CN-235 a violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 11 et 12 juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-160 et un de type C-130 ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 13 juillet 2006, deux appareils militaires turcs de type C-130 et un de type CN-235 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne.

Les 14 et 15 juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type CN-235 ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 17 juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-130, un de type B-200 et un de type Cougar ont violé sept fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et sept fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Les 18 et 19 juillet 2006, un appareil militaire turc de type C-130, un de type CN-235, un de type NF-5, un de type C-160 et un de type Cougar ont violé sept fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et sept fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 20 juillet 2006, un appareil militaire turc de type CN-235, un de type NF-5 et un de type Bell ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 21 juillet 2006, un appareil militaire turc de type CN-235, un de type NF-5 et un de type C-130 ont violé huit fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et huit fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 25 juillet 2006, quatre appareils militaires turcs de type F-16 volant en formation, deux appareils militaires turcs de type F-16 volant en formation et un appareil militaire turc de type inconnu ont violé trois fois les règlements

internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 8 août 2006, deux appareils militaires turcs de type Black Hawk/UH60 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 9 août 2006, un appareil militaire turc de type C-130 et un de type Black Hawk/UH60 ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 10 août 2006, un appareil militaire turc de type Black Hawk/UH60 a violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 11 août 2006, un appareil militaire turc de type CN-235 et un de type Cougar ont violé trois fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et trois fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 16 août 2006, un appareil militaire turc de type B-200 et un de type C-160 ont violé cinq fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et cinq fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Le 18 août 2006, deux appareils militaires turcs de type B-200 ont violé deux fois les règlements internationaux régissant la circulation aérienne et deux fois l'espace aérien de la République de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à protester vigoureusement contre les violations énumérées ci-dessus et je demande par la présente qu'elles cessent immédiatement. Le non-respect par la Turquie des règles et règlements qui régissent l'aviation internationale continue de menacer gravement la sûreté des vols et de perpétuer l'insécurité et l'appréhension sur l'île.

De plus, les provocations persistantes de la Turquie, qui visent à accentuer la division de facto de l'île et à conforter l'entité sécessionniste illégale dans les zones qu'elle occupe, nuisent gravement à tous les efforts de réunification et de réconciliation. Elles montrent en outre que la politique d'Ankara vis-à-vis de Chypre reste fondée sur l'agression et le mépris du droit et des principes internationaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Andreas **Hadjichrysanthou**